

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

Date de la convocation : 2 juillet 2025 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 21 Nombre de pouvoirs : 8

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

## Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

## Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLERE; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE; M. Philippe PELAT à Mme Marilou PADILLA-RATELADE; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

dL20250709-015

Matière:

4.2.1 - Fonction publique – Personnels contractuels – Contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

Objet:

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création des emplois non permanents suivants :

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 7/35ème	Du 1er septembre 2025 au 19 décembre 2025	Agent périscolaire CLIS
1 emploi à temps non complet 28,5/35ème	Du 29 août 2025 au 24 décembre 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 27/35ème	Du 29 août 2025 au 24 décembre 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 16h/35ème	Du 29 août 2025 au 19 décembre 2025	Agent périscolaire
3 emplois à temps non complet 6,5/35ème	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 au 19 décembre 2025	Agent périscolaire CLIS
1 emploi à temps non complet 13/35ème	Du 1er septembre 2025 au 19 décembre 2025	Agent périscolaire CLIS
1 emploi à temps non complet 19,5/35ème	Du 29 août 2025 au 24 décembre 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 18,5/35ème	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 au 19 décembre 2025	Agent périscolaire CLIS

- D'autoriser le Maire à recruter le(s)agent(s) non titulaire(s) sur les emplois ainsi créés ;
- De fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) sur la base du 1er échelon du grade de référence, selon les postes définis,
- D'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient,
- D'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20250709-dL20250709-015-DE Date de télétransmission : 16/09/2025 Date de réception préfecture : 16/09/2025 Date de mise en ligne:16/09/2025